



Code de conduite



Code de conduite

Sommaire

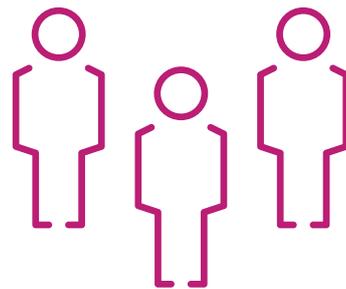
Notre mission	3
À propos de nous - Nos valeurs	4
Donner vie aux valeurs : Code de conduite	5
Nos responsabilités	6
Rapports	6
Chaîne de valeur.....	7
Création de valeur partagée.....	7
Notre engagement envers les patients et la communauté scientifique	9
Recherche et développement	9
Bien-être animal.....	10
Sécurité et qualité de nos produits	10
Interactions avec les patients et les associations de patients.....	11
Relations avec la communauté scientifique	12
Information, promotion, marketing éthique et utilisation des médias sociaux	13
Notre engagement envers les personnes	14
Action en faveur du climat.....	14
Consommation et production responsables	15
Onze toewijding aan mensen	16
Droits de l'homme	16
Diversité et inclusion	17
Bien-être et développement des personnes.....	18
Engagement envers la communauté et développement	18
Protection de la vie privée et des données personnelles.....	19
Prospérité	20
Protection des informations et des biens de l'entreprise.....	20
Utilisation d'équipements, dispositifs et structures de l'entreprise - Cybersécurité ²¹	
Antitrust et concurrence loyale	21
Conformité commerciale	22
Relations publiques.....	22
Brevets, marques et droits d'auteur.....	23
Conflit d'intérêts.....	24
Lutte contre la corruption.....	24
Blanchiment d'argent	25
Code de conduite - Application et diffusion	26
Obligation de connaissance du Code	26
Diffusion du Code	26
Conséquences de la non-application du Code.....	26

Notre mission



Nous voulons être reconnu comme un groupe international axé sur la recherche, capable de développer et de commercialiser des solutions thérapeutiques innovantes pour améliorer la qualité de vie des personnes.

Nous souhaitons maintenir une équipe entrepreneuriale de qualité, caractérisée par un esprit de collaboration et la confiance en soi.



Notre objectif est d'unir engagement à obtenir des résultats et intégrité, en opérant d'une manière socialement et écologiquement responsable.

À propos de nous – Nos valeurs

Nos valeurs représentent les éléments distinctifs de notre culture. Elles expriment notre singularité et définissent la manière dont nous opérons chez Chiesi.

Les valeurs sont le langage de Chiesi, l’empreinte que nous laissons dans tout ce que nous faisons.

Notre comportement représente la manière dont nous agissons et exprime nos valeurs de façon réalisable, observable et concrète.



Donner vie aux valeurs : Code de conduite

Nos valeurs constituent le point de départ à la définition des règles de conduite que nous devons suivre et respecter dans l'exercice de nos activités au sein de Chiesi. Ces règles sont décrites et développées dans le présent Code de conduite, chacune d'entre elles découlant d'une ou de plusieurs de nos valeurs. Par conséquent, chacun d'entre nous a la responsabilité de comprendre et d'appliquer ce Code, afin de contribuer personnellement à perpétuer nos valeurs et notre engagement envers les personnes et l'environnement qui nous entourent, ainsi qu'à maintenir notre bonne réputation.

<p>Voilà qui nous sommes</p> <p>NOUS INTERAGISSONS AVEC INTÉGRITÉ ET CONFIANCE</p> <p>Nous faisons preuve de cohérence entre nos paroles et nos actes en donnant l'exemple.</p> <p>Nous créons des relations basées sur la confiance, le respect, l'honnêteté et l'authenticité.</p> <p>Nous avons le courage de faire entendre notre voix et d'exprimer notre point de vue de manière ouverte et constructive.</p> <p>Nous respectons les caractéristiques de chaque individu, en accueillant et valorisant la diversité, la singularité et l'authenticité.</p> <p>Nous agissons de manière éthique et avec intégrité.</p> <p></p>	<p>Voilà qui nous sommes</p> <p>NOUS LIBÉRONS NOTRE POTENTIEL D'AMÉLIORATION ET DE DÉVELOPPEMENT</p> <p>Nous partageons et mettons à profit les enseignements tirés de l'expérience pour nous améliorer et progresser en permanence.</p> <p>Nous sommes responsables de notre développement professionnel et personnel et de nos résultats.</p> <p>Nous sommes à l'écoute les uns des autres, avec ouverture d'esprit et curiosité sincère, et nous accueillons favorablement le retour d'information.</p> <p>Nous nous engageons à promouvoir mutuellement nos talents et nos compétences, en encourageant les personnes à exprimer le meilleur d'elles-mêmes.</p> <p>Nous accueillons avec enthousiasme le changement comme une opportunité de développement continu.</p> <p></p>	<p>Voilà qui nous sommes</p> <p>NOUS COLLABORONS DE MANIÈRE INCLUSIVE</p> <p>Nous demandons "qu'en pensez-vous" et valorisons le point de vue et la contribution de chacun lorsque nous travaillons ensemble.</p> <p>Nous collaborons avec tous au sein de l'entreprise pour atteindre des objectifs communs.</p> <p>Nous faisons preuve d'empathie en nous mettant à la place des autres.</p> <p>Nous créons un environnement de travail positif où les gens se sentent à l'aise pour s'exprimer et collaborer.</p> <p>Nous célébrons les succès obtenus grâce au travail d'équipe.</p> <p></p>	<p>Voilà qui nous sommes</p> <p>NOUS CRÉONS INNOVATION ET VALEUR EN DONNANT LA PRIORITÉ AU PATIENT</p> <p>Nous prenons des responsabilités et des risques en recherchant de nouveaux défis et de nouvelles opportunités, en nous appuyant sur notre esprit d'entreprise.</p> <p>Nous écoutons la voix des patients et leurs besoins afin de créer la meilleure solution pour eux, leurs familles et les professionnels de la santé.</p> <p>Nous innovons et remettons en question le statu quo en tirant parti de notre créativité, de nos compétences et de nos intuitions.</p> <p>Nous recherchons l'excellence afin de garantir la plus haute qualité de nos résultats et de nos produits.</p> <p>Nous mettons de la passion et du cœur dans notre travail pour rivaliser avec les meilleurs et remporter nos défis.</p> <p></p>	<p>Voilà qui nous sommes</p> <p>NOUS AGISSONS COMME UNE FORCE POSITIVE</p> <p>Lorsque nous prenons des décisions, nous comprenons la nécessité de créer de la valeur à la fois pour l'entreprise et pour la société.</p> <p>Nous prenons soin les uns des autres parce que nous savons que nous sommes tous responsables du bien-être de chacun.</p> <p>Nous allouons des ressources, des efforts et de l'énergie pour préserver l'équilibre environnemental.</p> <p>Nous collaborons à l'amélioration de notre communauté locale par le biais d'une solidarité mutuelle.</p> <p>Nous générons des idées pour améliorer la santé dans le monde.</p> <p></p>
---	---	--	---	---

Nos responsabilités

Connaître et reconnaître nos valeurs et agir en accord avec elles: le Code de conduite est l'outil de référence qui guide nos activités quotidiennes et nous aide tous à agir avec intégrité en suivant les principes éthiques du groupe.

RAPPORTS

Exprimer nos doutes: si nous avons des doutes sur notre conduite, il est essentiel que nous fassions part de nos préoccupations à notre supérieur hiérarchique, à nos collègues des ressources humaines ou au service de conformité.

Signalement: il est du devoir et de la responsabilité de chacun de signaler rapidement s'il pense que quelqu'un viole une règle ou une procédure de l'entreprise ou adopte un comportement contraire aux valeurs exprimées dans le Code de conduite. Chiesi a adopté un système de signalement au niveau du groupe ("SpeakUp&BeHeard") qui garantit le plus haut niveau de confidentialité et de protection de l'identité des lanceurs d'alerte.

Chiesi interdit toute forme de représailles et protège les informateurs qui ont effectué des signalements de bonne foi et/ou sur la base d'une conviction raisonnable.

Document de référence

- *Lignes directrices du groupe sur l'utilisation et la gestion de SpeakUp&BeHeard*

CHAÎNE DE VALEUR

Reconnaissant l'interdépendance entre les activités de l'entreprise et l'écosystème dont elle fait partie, Chiesi s'efforce de travailler avec des partenaires commerciaux qui partagent les mêmes valeurs et s'engagent à respecter des normes éthiques élevées, en opérant de manière responsable d'un point de vue social et environnemental.

Chiesi s'engage également à respecter pleinement les lois, les règles et les règlements, ainsi que les principes et les politiques qui régissent ses activités.

Pour renforcer les principes, les règles et les comportements qu'elle s'est engagée à respecter, Chiesi a développé en 2019 le Code d'interdépendance (un code de conduite pour les tiers). En développant les dispositions de ce Code de conduite et conjointement avec la politique anti-corruption du groupe, Chiesi a exprimé les principes sur lesquels elle entend fonder ses interactions avec les tiers, les fournisseurs, les partenaires et avec l'ensemble de sa chaîne de valeur.

Documents de référence

- *Code d'interdépendance du groupe - Code de conduite des fournisseurs de Chiesi*
- *Politique anti-corruption du groupe*

CRÉATION DE VALEUR PARTAGÉE

Pour Chiesi, la création de valeur partagée est un principe directeur. La valeur partagée est créée lorsque les défis sociaux et les opportunités commerciales sont abordés ensemble : de cette manière, le succès de l'entreprise devient un moteur de progrès social. Cette approche est intrinsèque à la mission et aux valeurs de Chiesi. Elle découle de la ferme conviction que l'entreprise a un rôle social et agit en tant que promoteur du bien-être partagé dans la société, en donnant la priorité à l'intégrité, à l'éthique et à la responsabilité envers les parties prenantes, notamment les patients, les employés, l'environnement, les communautés, les partenaires et les actionnaires.

Afin de renforcer et d'intégrer cet engagement dans son modèle d'entreprise, le groupe Chiesi a adopté la forme juridique de la société Benefit, telle qu'elle existe en Italie, partout où la législation nationale le permet. En outre, toutes les filiales s'engagent à mener leurs activités de manière à avoir un impact positif sur la société et les générations futures et, même en l'absence de lois locales sur les sociétés Benefit, le groupe a décidé d'intégrer des objectifs de bienfait commun dans les statuts des sociétés affiliées de Chiesi.

Les collaborateurs de Chiesi sont inspirés par ce principe directeur et encouragés à rechercher des approches innovantes qui conduisent à des changements significatifs et à étendre les impacts positifs au-delà des limites de l'entreprise, au bénéfice de toutes les parties prenantes.

Notre engagement

ENVERS LES PATIENTS ET LA COMMUNAUTÉ SCIENTIFIQUE

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Chiesi s'engage à développer et à produire des solutions thérapeutiques innovantes, de haute qualité, fiables et sûres, qui améliorent le bien-être des patients et apportent des avantages réels au système de santé.

La recherche et le développement chez Chiesi sont gérés conformément à des principes éthiques solides, en sauvegardant les valeurs d'honnêteté et d'intégrité. Nous nous efforçons de rester constamment à jour, afin de garantir une fiabilité maximale à nos clients, dans le respect des protocoles applicables.

Le respect de ces valeurs et principes éthiques permet à Chiesi de créer de l'innovation tout en garantissant la plus haute qualité pour ses produits. Pour garantir la durabilité de l'ensemble du processus de Recherche et Développement, Chiesi a mis au point un outil de perspective du cycle de vie qui permet d'évaluer l'impact environnemental des produits à tous les stades du développement, de la recherche préclinique à l'industrialisation.

La culture de la qualité englobe l'état d'esprit et le comportement requis pour réaliser de manière cohérente les activités de conception et d'exécution des principes de gestion de la qualité.

Le système global de gestion de la qualité de Chiesi est basé sur une combinaison de réglementations internationales GxP et de principes ISO, soutenant l'amélioration continue des activités, des processus et des produits.

Dans le cadre de ses activités de recherche préclinique et clinique, Chiesi demande à l'ensemble de son personnel, à ses partenaires commerciaux et à toute personne agissant au nom ou pour le compte de Chiesi de toujours respecter les principes scientifiques de transparence, d'indépendance et d'accessibilité des données. Cela inclut la conformité aux réglementations et aux meilleures pratiques de référence, telles que les bonnes pratiques de laboratoire, cliniques et de fabrication, selon le cas. La qualification de tous les collaborateurs de Chiesi impliqués dans les activités de R&D est garantie par des programmes de formation adéquats.

Documents de référence

- *Quality Policy Chiesi Group*
- *Chiesi Global Quality - R&D Quality Management System principle*

BIEN-ÊTRE ANIMAL

Chiesi s'engage à limiter l'expérimentation animale. Les tests sur animaux ne sont effectués que lorsqu'il n'existe pas d'autres solutions valables pour garantir la sécurité et l'efficacité de ses produits, et lorsque les autorités réglementaires exigent ces tests pour obtenir l'autorisation de procéder à des études sur l'homme ou pour l'homologation du produit.

Dans le même temps, Chiesi soutient le développement de méthodes alternatives à l'expérimentation animale, qui garantissent toujours une efficacité maximale et la qualité des produits pour les patients.

Lorsqu'elle effectue des tests sur les animaux, Chiesi se conforme strictement à toutes les législations applicables et aux règles fixées par les directives internationales ainsi qu'aux principes et procédures internes afin de garantir le respect des normes les plus élevées en matière de bien-être animal.

SÉCURITÉ ET QUALITÉ DE NOS PRODUITS

Chiesi s'engage à offrir des produits de haute qualité qui répondent aux exigences réglementaires et de sécurité. Nous exigeons de nos fournisseurs et de nos partenaires commerciaux qu'ils respectent les mêmes normes, garantissant ainsi l'excellence tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

Nous nous engageons à suivre et à analyser toutes les informations pertinentes en matière de sécurité et de qualité de manière transparente et opportune, dans le respect total des lois applicables et des meilleures pratiques. À cette fin, Chiesi a mis en place un système de pharmacovigilance pour s'assurer que toutes les informations concernant le rapport bénéfice/risque de ses médicaments sont continuellement mises à jour et évaluées.

Afin de préserver la sécurité des patients et de prendre les mesures qui s'imposent, Chiesi demande à tous ses collaborateurs de signaler toute information relative à des événements indésirables liés à l'utilisation des produits de l'entreprise dont ils pourraient avoir connaissance. Cela garantit une analyse et une gestion des données appropriées, conformément à l'approche définie par la fonction mondiale de pharmacovigilance.

INTERACTIONS AVEC LES PATIENTS ET LES ASSOCIATIONS DE PATIENTS

Chiesi s'engage à promouvoir des partenariats significatifs avec les communautés de patients dans le monde entier.

Ces partenariats jouent un rôle essentiel en nous aidant à mieux comprendre comment vit un malade, les défis auxquels sont confrontés les patients et leurs familles, et le rôle clé que joue un accès rapide et équitable aux soins dans l'obtention d'une meilleure qualité de vie.

Chiesi s'engage à garantir que les valeurs d'intégrité, d'indépendance de toutes les parties, de respect, d'équité, de transparence et de bénéfice mutuel se reflètent dans tous les engagements avec la communauté des patients.

Lorsqu'ils interagissent avec les patients et les organisations de patients, les collaborateurs de Chiesi doivent agir de manière professionnelle et éthique, conformément à la législation applicable et aux règles établies par les codes du secteur, ainsi qu'aux règles, principes et procédures internes (y compris celles relatives à la qualification, à l'engagement et à l'hospitalité) qui reflètent les normes les plus élevées du secteur.

Chiesi interdit toute forme d'interaction visant à obtenir un avantage indu ou à influencer indûment une décision.

Documents de référence

- *Group Guidelines on Interactions with Healthcare Professionals and Organisations, Patients and Patients Organisations*
- *Politique anti-corruption du groupe Chiesi*

RELATIONS AVEC LA COMMUNAUTÉ SCIENTIFIQUE

Chiesi s'engage à collaborer avec la communauté scientifique par le biais d'un échange continu de connaissances, pour le bénéfice et l'amélioration de la santé des patients et pour recueillir de précieux commentaires et suggestions sur les produits de Chiesi. Cela concerne à la fois les produits déjà sur le marché, puisqu'il est continuellement nécessaire de recueillir plus de preuves à leur sujet, et ceux qui sont encore en cours de développement, favorisant ainsi un progrès scientifique constant.

Lorsqu'il collabore avec la communauté scientifique, le personnel de Chiesi doit respecter les principes de transparence, d'indépendance, d'objectivité et de traçabilité, conformément à la législation applicable et aux codes industriels adoptés par les principales associations pharmaceutiques. Ces principes se reflètent dans les procédures du groupe Chiesi et les procédures locales relatives aux interactions avec les professionnels de la santé et les organismes de santé. Chiesi interdit toute forme de collaboration qui n'est pas justifiée par des critères objectifs, à savoir notamment l'expertise scientifique du consultant et les exigences légitimes de Chiesi.

Documents de référence

- *Group Guidelines on Interactions with Healthcare Professionals and Organisations, Patients and Patients Organisations*
- *Politique anti-corruption du groupe*

INFORMATION, PROMOTION, MARKETING ÉTHIQUE ET UTILISATION DES MÉDIAS SOCIAUX

Chiesi s'engage à diffuser toute information pertinente sur l'entreprise, ses produits et ses activités par les canaux appropriés et conformément aux principes de marketing éthique et aux règles régissant le secteur pharmaceutique. Cela inclut les directives relatives à l'information scientifique, à la promotion des médicaments, à la concurrence loyale et à l'utilisation des médias sociaux.

Chiesi demande à ses collaborateurs d'adhérer aux règles et processus internes relatifs à l'approbation de tout matériel concernant l'entreprise, ses produits et ses activités, afin de garantir une information juste, conforme, responsable et transparente, en accord avec les normes de marketing éthique. Il s'agit notamment de fournir des informations précises et impartiales sur les médicaments, de donner la priorité au bien-être des patients et des consommateurs et d'éviter les allégations trompeuses.

Chiesi a adopté une directive de groupe sur l'utilisation des canaux numériques avec un ensemble de principes et de règles sur la façon d'agir sur les médias sociaux lorsqu'ils font référence à l'entreprise, à ses produits et à ses activités.

En outre, Chiesi a publié des lignes directrices spécifiques sur les allégations de durabilité, qui interdisent notamment l'utilisation d'informations exagérées et/ou trompeuses sur les avantages/impacts environnementaux et/ou sociaux d'un produit, d'un service, d'un processus, d'une marque ou d'une entreprise.

Documents de référence

- *Richtlijnen voor het gebruik van digitale kanalen*
- *Richtlijnen voor greenwashing/social washing*

Notre engagement

POUR LA PLANÈTE

Chiesi reconnaît l'importance de maintenir un équilibre écologique dans l'environnement naturel de notre planète et de préserver les ressources naturelles pour assurer le bien-être des générations actuelles et futures. En adoptant le principe "ne pas nuire", notre engagement dans ce domaine est de protéger notre planète et de minimiser tout impact négatif produit par nos activités, en réduisant l'impact environnemental de nos produits et de nos activités par la réduction de la consommation des ressources, l'amélioration de l'efficacité des processus de production et la collaboration avec des partenaires guidés par les mêmes valeurs et les mêmes engagements.

Chiesi encourage ses collaborateurs à minimiser la consommation de matières premières, à éliminer les déchets de manière à ce qu'ils puissent être recyclés et à utiliser les ressources naturelles de manière efficace, dans leur cadre de travail tout comme dans leur vie quotidienne.

À cette fin, Chiesi s'efforce de sensibiliser ses employés à l'importance de la protection de la planète, de ses ressources naturelles et de tous les êtres vivants

ACTION EN FAVEUR DU CLIMAT

Chiesi intervient activement dans la lutte contre le changement climatique. En particulier, le groupe évalue les risques liés au changement climatique, mesure les émissions de gaz à effet de serre générées par ses activités commerciales et tout au long de la chaîne de valeur, définit des objectifs fondés sur des critères scientifiques et structure son système de gouvernance pour garantir la réalisation de ces objectifs.

Nous avons pris l'engagement formel de réduire nos émissions de gaz à effet de serre, en atteignant le niveau "zéro net" d'ici 2035, en avance sur les recommandations de l'Accord de Paris, et de mesurer les progrès accomplis dans ce sens.

Documents de référence

- *Plan de transition climatique*
- *Rapport sur le développement durable*

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

Chiesi a reconnu la nécessité de s'éloigner du modèle de consommation linéaire de la production, qui est basé sur l'approche "prendre, fabriquer, utiliser, jeter". Au lieu de cela, l'entreprise vise à adopter le changement de paradigme vers un système circulaire qui crée des boucles vertueuses, maximisant la durée de vie des ressources à travers les chaînes de valeur, tout en réduisant la production de déchets et l'impact sur l'environnement.

Chiesi s'engage à mettre en œuvre des programmes de gestion des déchets et de contrôle de la qualité de l'air dans ses installations. Dans ce cadre, Chiesi encourage également les pratiques de mobilité durable, afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux transports, en mettant en œuvre des initiatives pour le parc automobile, les voyages d'affaires et les déplacements domicile-travail des employés.

Documents de référence

- *Sustainable Chemistry Policy*
- *Human Transportation Policy*
- *Rapport sur le développement durable*

Notre engagement

ENVERS LES PERSONNES

DROITS DE L'HOMME

Chiesi condamne et interdit tout acte qui viole les droits de l'homme et, plus particulièrement, toute forme de discrimination, de harcèlement, d'abus, de travail des enfants et de travail forcé/obligatoire.

Chiesi encourage toute initiative et action visant à renforcer et à faire progresser le respect des droits de l'homme et garantit en particulier la liberté d'association ; elle s'engage à respecter les normes internationales et toutes les lois applicables en matière de salaires équitables, de rémunération, d'heures de travail et de périodes de repos.

Chiesi garantit les normes les plus élevées en matière de santé et de sécurité sur le lieu de travail et aspire à garantir la sécurité psychologique et le bien-être des personnes.

Chiesi a adopté une politique des droits de l'homme, applicable à l'ensemble du groupe, qui vise à fournir au personnel de Chiesi un ensemble de principes, de responsabilités et d'engagements en matière de droits de l'homme.

Chiesi demande à tous ses collaborateurs et partenaires, dans le cadre de leurs rôles et responsabilités, de suivre la politique des droits de l'homme dans toutes ses composantes et d'agir de manière responsable, en appliquant, en respectant rigoureusement et en faisant respecter les procédures et les normes adoptées.

En outre, Chiesi demande à ses fournisseurs de promouvoir la mise en œuvre et le respect des droits de l'homme en s'engageant à laisser leur conduite s'inspirer des principes et déclarations du Code d'interdépendance du groupe Chiesi.

Documents de référence

- *Politique du groupe en matière de droits de l'homme*
- *Code d'interdépendance du groupe - Code de conduite des fournisseurs de Chiesi*
- *Manifeste contre les comportements hostiles, la violence et le harcèlement au travail*

DIVERSITÉ ET INCLUSION

Chiesi s'engage à respecter tous ses collaborateurs pour leur contribution et l'expression de leur point de vue, car l'entreprise estime que les différences entre les personnes représentent une valeur ajoutée. En outre, des perspectives et des expériences différentes permettent de mieux comprendre les problèmes, de découvrir des opportunités et de prendre de meilleures décisions dans l'intérêt commun de l'entreprise et de la société.

Chiesi veille à ce que toutes les minorités et différences soient respectées, prises en compte, accueillies et valorisées. Chiesi encourage le travail d'équipe et les efforts partagés dans l'intérêt de l'entreprise et de la société.

C'est pourquoi Chiesi applique une politique de tolérance zéro à l'égard de toute forme de discrimination fondée sur l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, le statut socio-économique, l'âge, les capacités physiques, les croyances religieuses, les convictions politiques, la mentalité, le mode de vie et toute autre forme de diversité invisible.

Cela s'applique au personnel de Chiesi, à ses fournisseurs et à ses collaborateurs. À cet égard, une politique globale sur la diversité et l'inclusion a été adoptée et doit être appliquée dans l'ensemble du groupe. Elle vise à fournir un ensemble de principes, de responsabilités et d'engagements que tous les destinataires du présent code sont tenus de respecter.

Document de référence

- *Global Diversity & Inclusion Policy*

BIEN-ÊTRE ET DÉVELOPPEMENT DES PERSONNES

Chiesi s'engage à veiller au bien-être des personnes en favorisant le maintien d'un lieu de travail positif et une méthode de travail inspirée par des normes élevées d'intégration, d'harmonie entre le travail et la vie privée et d'attention portée au développement personnel et professionnel.

Pour atteindre cet objectif, Chiesi a défini et adopté un modèle de leadership humain, inspiré par le concept de leadership durable et par un degré élevé de "partage" et de "soin". Chiesi a également mis en œuvre une stratégie globale de bien-être, en s'efforçant de garantir au personnel de Chiesi un environnement de travail accueillant, sûr et stimulant. Cette stratégie se concentre non seulement sur la sécurité et la santé physique, mais aussi sur les aspects émotionnels et psychologiques, afin d'assurer un environnement de travail harmonieux.

Documents de référence

- *Chiesi Global Wellbeing Guidelines*
- *Chiesi Global Learning Guidelines*

ENGAGEMENT ENVERS LA COMMUNAUTÉ ET DÉVELOPPEMENT

Chiesi s'engage à promouvoir la durabilité, l'équité et la prospérité dans les communautés locales et les lieux où elle opère, afin de contribuer à un bien-être durable et à long terme par le biais des activités suivantes :

- ◆ soutien et éducation des personnes afin qu'elles prennent soin de leur santé et de l'environnement ;
- ◆ déploiement des ressources et des compétences pour favoriser le développement social, culturel, économique et environnemental des communautés locales ;
- ◆ aide aux personnes en situation d'urgence dans les pays où le groupe est présent.

Chiesi promeut ce type d'activités par le biais de diverses initiatives, parmi lesquelles:

- ◆ le bénévolat d'entreprise en engageant le personnel de Chiesi dans des activités qui répondent aux besoins de la communauté et en soutenant les organisations locales à but non lucratif ;
- ◆ les dons et les parrainages à des fins sociales.

Document de référence

- *Rapport sur le développement durable*

PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE ET DES DONNÉES PERSONNELLES

Chiesi s'engage à traiter les données personnelles des collaborateurs de Chiesi, des patients, des professionnels de la santé et, en général, de toutes les parties prenantes, avec soin et uniquement à des fins commerciales légitimes, conformément aux lois et réglementations applicables en matière de protection de la vie privée, dans le respect des droits et libertés des personnes.

Le traitement des données à caractère personnel réalisé par Chiesi est guidé par les principes de transparence, d'équité et d'exactitude. Cela implique de collecter des données sur la base de fondements juridiques et de veiller à ce que les intéressés soient pleinement conscients des finalités et des moyens utilisés pour traiter leurs données.

L'intégrité et la confidentialité sont considérées par Chiesi comme des piliers fondamentaux lors du traitement des données à caractère personnel. Chiesi a mis en œuvre des mesures techniques et organisationnelles visant à identifier et à atténuer les risques de violation des données personnelles. En cas d'incidents de sécurité impliquant des données à caractère personnel, Chiesi garantit une transparence totale et un soutien à toutes les parties intéressées, en donnant toujours la priorité à la protection des droits et des libertés des individus.

Pour garantir la protection des données et des libertés des intéressés, Chiesi adhère au principe de "minimisation" des données. Cela signifie que les données ne sont utilisées qu'aux fins pour lesquelles elles ont été collectées et pour une durée n'excédant pas celle nécessaire à la réalisation de ces fins.

Chiesi a mis en place un processus de qualification pour garantir que ses partenaires commerciaux et ses prestataires de services respectent les normes de protection des données, y compris par le biais de dispositions contractuelles spécifiques liant les parties. En outre, Chiesi effectue des audits et d'autres évaluations pour vérifier la conformité aux exigences susmentionnées.

Chiesi organise régulièrement des sessions de formation sur la protection de la vie privée et des données et met en œuvre d'autres activités visant à sensibiliser le personnel de Chiesi et les parties prenantes sur ces questions.

Document de référence

- *Global Privacy Policy*

Prosperité

PROTECTION DES INFORMATIONS ET DES BIENS DE L'ENTREPRISE

Chiesi valorise, protège et sauvegarde ses biens - matériels, immatériels et financiers - y compris ses droits de propriété intellectuelle, tels que les brevets, les marques, les droits d'auteur, le savoir-faire, les informations confidentielles ou exclusives, les secrets commerciaux et les systèmes informatiques, qui ne doivent être utilisés qu'à des fins professionnelles.

Chiesi protège et maintient la confidentialité de ses informations et de toute information confidentielle divulguée à Chiesi par ses clients, partenaires, fournisseurs et autres tiers dans le cadre de ses activités. Elle respecte également la propriété intellectuelle de ses concurrents, de ses partenaires commerciaux et des autres tiers.

Chiesi respecte et se conforme aux lois sur les délits d'initiés qui interdisent la négociation de titres d'une société cotée en bourse par des personnes qui disposent d'informations importantes qui ne sont pas généralement connues ou disponibles pour le public. Nul n'est autorisé à tirer un avantage personnel, directement ou indirectement, en utilisant les informations de Chiesi acquises dans l'exercice de ses fonctions.

Tous les collaborateurs de Chiesi sont tenus d'adopter les précautions nécessaires pour protéger, conserver et garder avec diligence les informations et les biens de Chiesi tout au long de leur cycle de vie, conformément à toutes les lois et réglementations applicables. La divulgation ou l'utilisation inappropriée d'informations confidentielles pourrait nuire à la compétitivité de Chiesi et causer un préjudice grave au groupe, à sa réputation, à ses partenaires commerciaux, à ses fournisseurs ou à ses clients.

Documents de référence

- *Insider Trading Guideline*
- *Information Classification and Handling Procedure*
- *Chinese Wall Guideline*

UTILISATION D'ÉQUIPEMENTS, DISPOSITIFS ET STRUCTURES DE L'ENTREPRISE - CYBERSÉCURITÉ

Chiesi s'engage à fournir les meilleurs dispositifs et outils technologiques pour atténuer les risques de cybersécurité et améliorer la protection des informations, du savoir-faire, des processus commerciaux, des dispositifs numériques et des technologies dans l'ensemble du groupe.

Pour atteindre cet objectif, Chiesi propose des formations à tous ses employés afin de les sensibiliser à la cybersécurité et aux meilleures pratiques d'utilisation des appareils et des technologies de l'entreprise.

Chiesi interdit tout comportement susceptible de compromettre l'intégrité des actifs informatiques de l'entreprise et exige une adhésion stricte aux procédures informatiques et de sécurité.

Document de référence

- *Global Information Security Policy*

ANTITRUST ET CONCURRENCE LOYALE

Chiesi s'engage à promouvoir une concurrence loyale et à protéger le marché pharmaceutique contre les pratiques commerciales déloyales. L'entreprise considère qu'une concurrence saine et loyale est un système de valeurs qui favorise l'innovation et la croissance, et qui profite en fin de compte à la fois aux consommateurs et aux parties prenantes.

Chiesi interdit tout comportement commercial susceptible d'interférer avec des pratiques correctes ou de créer des obstacles à la concurrence. Par conséquent, elle exige de tous ses collaborateurs qu'ils agissent dans le plein respect de la législation antitrust et sur la concurrence loyale applicable, ainsi que des règles et des meilleures pratiques définies par les autorités compétentes en la matière.

Afin de minimiser les risques en matière d'ententes et de concurrence déloyale, Chiesi a défini des programmes spécifiques de conformité aux règles antitrust. Ces programmes comprennent des sessions de formation régulières et des campagnes d'information visant à promouvoir et à évaluer la culture antitrust et de concurrence loyale parmi le personnel de Chiesi et les parties prenantes.

CONFORMITÉ COMMERCIALE

Les violations des lois sur le contrôle du commerce mondial peuvent entraîner des amendes et des sanctions importantes à l'encontre de Chiesi et des personnes impliquées.

Par conséquent, Chiesi s'engage à ne pas entretenir de relations commerciales avec des contreparties qui figurent sur des listes de sanctions ou qui font l'objet de sanctions liées à des violations de lois douanières, sur l'exportation-importation et/ou anti-boycott ou d'embargo, ou de mesures restrictives similaires.

Chiesi exige de ses fournisseurs qu'ils respectent les lois et réglementations commerciales et qu'ils signalent rapidement toute activité suspecte susceptible d'entraîner leur inscription sur des listes de sanctions ou l'application de sanctions commerciales.

Chiesi demande à son personnel d'effectuer des vérifications sur les partenaires commerciaux critiques et d'inclure des clauses spécifiques de conformité dans les accords commerciaux. Parallèlement, Chiesi s'engage à respecter les lois et réglementations régissant le commerce, la distribution et l'utilisation des médicaments sur les marchés où elle opère.

Document de référence

- *Politique anti-corruption du groupe*

RELATIONS PUBLIQUES

Chiesi s'engage à fournir son point de vue dans les débats politiques publics en s'engageant régulièrement auprès des décideurs et d'autres parties prenantes externes. Nous pensons que notre contribution, basée sur des informations et des approfondissements, peut aider à faire progresser l'élaboration des politiques, en particulier dans les domaines de l'innovation, de l'accès des patients aux médicaments, de la résilience et de la durabilité des systèmes de soins de santé. Ce faisant, nous nous engageons à respecter les normes les plus strictes en matière d'éthique, d'intégrité et de transparence.

Dans ses interactions avec les parties prenantes institutionnelles et gouvernementales, Chiesi demande à son personnel et à ses partenaires commerciaux de se conformer strictement aux règles de fonctionnement des organismes et des autorités avec lesquels ils interagissent, en s'abstenant de tout comportement qui pourrait être interprété comme une ingérence indue

dans leur fonctionnement.

Chiesi maintient le plus haut niveau de neutralité politique et, conformément aux dispositions de la politique anti-corruption du groupe Chiesi, n'autorise aucune contribution directe ou indirecte, sous quelque forme que ce soit, à des partis politiques, des organisations politiques ou syndicales, ou en faveur des représentants de ces structures, à moins que de telles contributions ne soient autorisées par les lois applicables. Dans ce cas, des règles spécifiques doivent être définies au niveau local, afin de déterminer les cas spécifiques dans lesquels les contributions politiques sont autorisées et le processus d'évaluation et d'approbation afférent

Documents de référence

- *Group Guideline on Public Affairs Activities*
- *Politique anti-corruption du groupe*

BREVETS, MARQUES ET DROITS D'AUTEUR

Chiesi promeut et encourage les activités de son personnel et de ses partenaires commerciaux dans le domaine de la recherche innovante, qui peut être protégée par le droit en matière de propriété intellectuelle. L'entreprise s'engage à reconnaître le rôle et la contribution de chacun et s'engage à adopter toutes les mesures nécessaires pour opérer dans le respect de ses droits et éviter les violations des droits des tiers.

Il est du devoir de chacun d'entre nous de soutenir la création, la protection, le maintien et la défense des droits de propriété intellectuelle de Chiesi et d'utiliser ces droits de manière responsable.

Chiesi interdit l'utilisation non autorisée, le vol ou l'appropriation illicite de la propriété intellectuelle de tiers, qui peuvent entraîner des amendes importantes, des litiges, des injonctions ou des sanctions pénales à l'encontre du groupe et des personnes impliquées.

Documents de référence

- *SOP: Global Trademarks and Domain Names Portfolio Management*
- *SOP: Creation and Management of Digital Channels across the Group*

CONFLIT D'INTÉRÊTS

Chiesi s'engage à prévenir, à identifier et à évaluer rapidement toute situation dans laquelle des intérêts commerciaux, financiers, familiaux ou personnels peuvent influencer ou interférer avec les décisions prises par des collaborateurs de Chiesi dans l'exercice de leurs fonctions. Cela implique également la formation de ces collaborateurs afin qu'ils puissent identifier et gérer les situations de conflit d'intérêts.

Chiesi exige de tous ses collaborateurs qu'ils agissent avec loyauté, intégrité, diligence, impartialité, équité et transparence, et qu'ils prennent des décisions professionnelles exclusivement dans l'intérêt de Chiesi, conformément à la réglementation sur les conflits d'intérêts et aux règles et procédures internes adoptées par l'entreprise.

Pour garantir que tout conflit d'intérêts est correctement traité et géré, Chiesi demande à tous ses collaborateurs de communiquer toute situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel au supérieur hiérarchique concerné, aux ressources humaines et/ou à la fonction de conformité, conformément aux procédures locales applicables.

Document de référence

- *Politique anti-corruption du groupe*

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Chiesi adopte une approche de tolérance zéro à l'égard de toute forme de corruption et interdit toute forme de corruption, d'extorsion et de détournement de fonds.

Chiesi a adopté une politique anti-corruption du groupe, qui vise à fournir au personnel de Chiesi, aux partenaires commerciaux et à toute personne agissant au nom ou pour le compte de Chiesi, à quelque titre que ce soit, un ensemble de principes généraux et de règles sur la manière de reconnaître et de traiter les questions de corruption et de se conformer aux règles et réglementations anti-corruption.

Chiesi demande à l'ensemble de son personnel, à ses partenaires commerciaux et à toute personne agissant au nom ou pour le compte de Chiesi, à quelque titre que ce soit, de signaler tout comportement/événement réel, présumé ou suspecté, susceptible d'entraîner des actes de corruption par le biais des canaux prévus à cet effet.

Chiesi exige également de ses fournisseurs qu'ils respectent les lois anti-corruption applicables et la politique anti-corruption du groupe Chiesi, et qu'ils signalent rapidement toute activité suspecte susceptible d'impliquer des actes de corruption dans le cadre de l'exécution de l'accord avec Chiesi.

Document de référence

- *Politique anti-corruption du groupe*

BLANCHIMENT D'ARGENT

Chiesi s'engage à protéger ses activités et ses opérations contre tout comportement susceptible d'entraîner le blanchiment d'argent et l'introduction de biens (pas seulement de l'argent liquide) dérivant d'infractions dans le cycle financier et économique régulier de Chiesi.

Chiesi adopte une approche de tolérance zéro à l'égard de toute action, qu'elle soit commise par le personnel de Chiesi ou par toute personne agissant pour le compte de Chiesi, qui vise à violer les réglementations applicables en matière de blanchiment d'argent.

À cet égard, Chiesi a adopté des règles et des procédures internes spécifiques pour garantir que tous les coûts, dettes, revenus, paiements et dépenses sont correctement documentés et déclarés. Des contrôles internes appropriés ont été mis en place.

Chiesi exige de tous ses collaborateurs qu'ils se conforment pleinement à ces processus et procédures en obtenant un examen préalable et l'approbation correspondante.

Document de référence

- *Politique anti-corruption du groupe*

Code de conduite

APPLICATION ET DIFFUSION

OBLIGATION DE CONNAISSANCE DU CODE

Tous les destinataires du présent Code de conduite (personnel de Chiesi, partenaires et, en général, tous les tiers qui peuvent agir au nom ou pour le compte de Chiesi) sont tenus de connaître les principes et le contenu du Code, les politiques et les procédures de référence, ainsi que la législation régissant leurs fonctions et leurs responsabilités, dont le respect intégral est attendu.

DIFFUSION DU CODE

Chiesi s'engage activement à garantir une diffusion maximale du Code de conduite auprès de tous les destinataires et à adopter des mesures appropriées pour vérifier que tous adhèrent à ces règles et les respectent.

Le Code est publié sur l'intranet de l'entreprise ainsi que sur le site Internet du groupe Chiesi afin d'en garantir l'accès à tous les destinataires.

CONSÉQUENCES DE LA NON-APPLICATION DU CODE

Les violations du Code de conduite, ainsi que de toute autre politique ou procédure de Chiesi, par des membres du personnel de Chiesi peuvent entraîner l'application de mesures disciplinaires conformément aux lois, procédures et garanties applicables.

Approuvé par le Conseil d'administration le 19 juillet 2024

1052/TCP/infowebiste/BE/01-2022 – NOV 2024

